ART. 8 N° I-1216

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º I-1216

présenté par M. Saint-Martin

ARTICLE 8

Après l'alinéa 2, insérer les deux alinéas suivants :

- « 1° A Au 1°, les mots : « à compter du » sont remplacés par les mots : « entre le », et les mots : « jusqu'au » par le mot : « le » ;
- « 1° AB Au 2° , les mots : « à compter du » sont remplacés par les mots : « entre le », et les mots : « jusqu'au » par le mot : « le ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.